



2019. Rapport annuel de la Commission de Surveillance

1. La commission de surveillance

Jusqu'en septembre 2019 notre commission était composée de 11 membres bénévoles et d'une secrétaire.

Depuis les nominations apportées par le nouveau Conseil Central de Surveillance pénitentiaire mis en place en septembre 18 membres effectifs et 1 secrétaire ont été nommés.

Parmi les 18 membres : 9 ne faisaient pas partie de la commission précédente.

1.1. Fonctionnement :

Par deux à chaque visite hebdomadaire qui dure au minimum 4 heures, les commissaires se rendent en prison, traitent les plaintes, surveillent les conditions de détention et tiennent un rapport mensuel.

En dehors de la prison, la commission se réunit une fois par mois en soirée. Ces rencontres permettent d'assurer la continuité et la coordination des interventions sur le terrain.

Une réunion formelle est prévue trimestriellement avec la direction, entretemps la présidente ou les commissaires du mois rencontrent les directeurs selon les besoins,

Les directeurs de la prison de Ittre sont très disponibles pour répondre à nos questions.

1.2. Traitement des demandes :

Pour faire appel à la commission, les détenus remplissent un formulaire qu'ils déposent dans une boîte aux lettres fermée par un cadenas. Une boîte dans le couloir de chaque aile et sous la vue des caméras.

Nous rencontrons les détenus dans leur cellule la plupart du temps ou sur le lieu de travail. Dans certaines ailes il est possible de les rencontrer dans un local dédié aux entretiens pour éviter de se laisser enfermer en cellule.

Les commissaires rencontrent systématiquement les détenus placés en cellule nue.

Le médecin de la CS effectue des visites à la demande d'un détenu et en réfère alors au service médical de la prison.

1.3 La commission en Chiffres :

En 2019 la CS a enregistré 414 plaintes, rencontré 460 détenus, visité la prison pendant 347 heures, rédigé des rapports pendant 132 heures, s'est réunie 12 fois en dehors de la prison et 4 fois de manière formelle sur place avec la direction.

2. L'établissement concerné : la prison de Ittre

Fonctionnement de l'établissement pénitentiaire

L'établissement est une prison de haute sécurité divisée en plusieurs ailes géographiques

Le cellulaire comprend 4 niveaux, chacun divisé en 3 ailes situées autour d'un noyau central qui permet une vue sur l'ensemble.

Chaque aile comprend 32 cellules de 9m².

3 cellules de punition par étage sont situées à l'entrée de chaque aile.

2.2 Evénements marquants :

1. grève de novembre 2019.

Une agression sur agent en novembre 2019 a déclenché une grève qualifiée de « grève émotionnelle » ; cet arrêt de travail a duré 4 jours avec les

conséquences que l'on connaît : suppression des visites, des activités, distribution unique des repas, suppression des douches et des préaux.

L'effort mis en place par le rare personnel non-gréviste ainsi que la présence des directeurs a permis toutefois de limiter les dégâts et d'octroyer douches et préaux de temps en temps.

Pendant ces jours de grève la CS a assuré la surveillance des conditions de détention quotidiennement et des rapports ont été transmis au Conseil Central.

Il est à noter que la loi sur le service minimum en temps de grève crée des tensions et que les agents sont prêts à débrayer à tout moment. Nous sommes donc particulièrement vigilants.

2.L'aile D radex : cette aile réservée aux détenus dit radicaux a été ouverte en 2017 et comptait 17 détenus fin 2018. Depuis fin septembre 2019, le grand préau est réservé aux détenus de l'aile D radex chaque jour de 8h à 9h. On constate toutefois qu'ils sont peu nombreux à vouloir en profiter.

Il reste 8 détenus dans cette aile fin décembre 2019.

Comme souligné dans le rapport de 2018 nous n'avons pas eu accès fin 2019 aux documents relatifs à cette aile. Documents classés confidentiels, tant au niveau des conditions d'accès et de sortie que de l'évaluation de l'incarcération dans cette aile particulière.

3.Téléphonie.

Toutes les cellules sont enfin équipées d'un poste de téléphone et les détenus y ont accès 24/24h à condition que leur compte soit approvisionné. Les tarifs bien que restant supérieurs à ceux des opérateurs extérieurs ont été revus à la baisse.

4.Quelques commissaires ont cette année encore participé à des activités culturelles organisées au sein de l'institution ; c'est toujours un beau moment de partage avec les détenus.

5. L'organe de concertation des détenus (bien qu'existant de longue date à Ittre) a été institué en mars 2019. Le tirage au sort des candidats a été réalisé en présence de la directrice, de la présidente et de la secrétaire de la CS. Il existe 2 OCD au sein de la prison : 1 organe pour le pénitencier général et 1 organe pour l'aile D radex

10 représentants au départ pour le général (il en reste 4 pour diverses raisons : désintérêt, sortie, fin de peine. Et 4 représentants pour l'aile D radex (il en reste 2 pour les mêmes raisons). Pas de suppléants mais une nouvelle élection est prévue en mars 2020

3. L'établissement en chiffres :

Le nombre de détenus

La capacité théorique de l'EP est de 420 places. En moyenne il y a 397 détenus hommes (sans comptabiliser les détenus en PS ou CP) tous condamnés puisque l'aire est exclusivement une maison de peine.

Les chiffres du personnel

DATES	Direction		Service psycho-social		Infirmierie		Services administratifs		Surveillance / Technique	
	Effectif	Equivalent temps plein	Effectif	Equivalent temps plein	Effectif	Equivalent temps plein	Effectif	Equivalent temps plein	Effectif	Equivalent temps plein
18.01.2019	6	5,40	21	18,55	4	2,45	22	19,55	334	299,50
18.02.2019	7	6,40	23	18,65	4	2,45	22	19,60	338	302,90
18.03.2019	7	6,40	23	18,15	5	3,85	22	19,60	336	301,20
24.04.2019	7	6,40	22	15,45	5	3,70	23	20,60	333	297,50
22.05.2019	7	6,40	22	15,65	6	4,70	23	20,60	332	296,90
11.06.2019	7	6,40	22	15,65	6	4,70	23	20,60	332	296,75
09.07.2019	7	6,40	22	15,85	8	6,70	24	21,05	329	293,30
10.09.2019	7	6,40	22	15,60	8	4,75	24	21,05	326	291,25
23.10.2019	7	6,40	21	15,15	6	4,75	24	21,50	320	282,60
19.11.2019	7	6,60	21	14,90	7	5,55	24	21,95	318	281,95
18.12.2019	7	6,60	21	14,85	7	5,55	24	21,95	320	286,70
Moyenne sur l'année	6,90	6,34	21,81	16,22	6	4,46	23,18	20,73	328,90	293,68

4. La surveillance

Notre mission de surveillance s'est focalisée en 2019 sur les thématiques suivantes : demandes d'ordre médicale, fonctionnement du SPS, demandes d'ordre juridique, la cantine, la nourriture, les fouilles et le prohibé, le travail, les plaintes sur agents, les activités et formations, les transferts et les pertes d'objets personnels/les inventaires.

Ce qui a particulièrement retenu notre attention concerne, surtout au début de l'année, le manque de personnel récurrent du service psycho-social. Ceci engendrant un retard parfois important dans la réalisation des dossiers avec comme conséquence un refus de la DGD de prendre en compte des demandes de PS et de CP. Depuis quelques mois la situation semble s'améliorer.

Un autre élément qui a mobilisé notre équipe concerne la perte d'objets personnels lors du transfert d'un établissement à l'autre. Visiblement il y a des endroits où aucun inventaire n'est réalisé à l'entrée et à la sortie d'un détenu.

La thématique du travail a été particulièrement contrôlée et suivie.

Nos investigations se sont centrées sur le travail aux ateliers, les autres postes de travail ne posent pas de difficultés, ils ne suscitent en tout cas pas ou peu de demandes.

Situation problématique :

L'offre de travail aux ateliers s'est drastiquement réduite. La liste d'attentes ne cesse d'augmenter, les délais pour obtenir un poste sont de plus en plus longs, en moyenne 6 mois ou plus.

Selon la direction, cette réduction de l'offre serait la résultante de plusieurs facteurs externes :

- . Diminution du nombre d'entreprises « fournisseurs ».
- . L'effet des longues grèves de 2016.
- . La délocalisation vers des pays de l'est.

Et d'un facteur interne :

- . Différentes plaintes des entreprises concernant la qualité et la quantité du travail fourni.

Ce dernier élément nous semble nouveau. C'est la première fois qu'il est mentionné pour expliquer la diminution de l'offre.

La direction nous assure avoir reçu des plaintes du Cellmade (Bruxelles-Brabant wallon et Hainaut) dont dépend l'offre de travail à Ittre qui allaient dans ce sens avec la menace de réduire encore le nombre de fournisseurs. La direction nous explique avoir demandé aux agents d'être plus exigeants quant à la qualité et la quantité de travail réalisés. Ceci nous amène à une autre difficulté celle de la gestion des ateliers. Nous avons en effet reçu de nombreuses plaintes de détenus concernant le comportement du responsable-adjoint des ateliers. C'est lui qui a la responsabilité de répartir la charge de travail, de comptabiliser la production de chacun, de veiller à la qualité du travail fourni et d'une manière générale de la gestion humaine des ateliers, bref du management de l'ensemble.

Ces plaintes décrivent un homme peu respectueux, utilisant l'insulte parfois à connotation raciste, les menaces, distribuant le travail de manière discriminante favorisant certains au détriment d'autres. Les détenus ont visiblement peur de parler par crainte de ne plus avoir de travail etc.

Recommandations et suivi

Nous avons rencontré plusieurs fois la direction à ce propos. Elle reconnaît que cet agent n'a pas la manière, qu'il est régulièrement recadré mais mis sous pression par les menaces du Cellmade.

Cette situation n'est pas nouvelle déjà en 2018 nous avons relayés les mêmes plaintes. Nous demandons donc instamment à la direction de revoir sa position par rapport à cet agent. Une mesure disciplinaire nous semble s'imposer ainsi qu'une réorganisation des différentes responsabilités au sein de l'équipe travaillant aux ateliers. Un courrier officiel sera transmis à la direction. A suivre.

5. Avis et information au CCSP.

- . Avis concernant la grève de novembre 2019
- . demande d'intervention du CCSP à l'administration pénitentiaire à propos de l'obligation de faire un inventaire d'entrée et de sortie lors d'un transfert d'un établissement à l'autre. La réponse de l'administration est insuffisante,

il ne suffit pas de rappeler les règles, mais encore faut-il se donner les moyens pour que celles-ci soient appliquées. Ce n'est toujours pas le cas. Une nouvelle interpellation nous semble nécessaire.

6. Conclusions

La mise en place de la nouvelle commission est encore très récente, il faudra encore du temps pour que chacun puisse s'y retrouver et prendre ses marques.

La conclusion générale ainsi que les recommandations qui clôturaient notre rapport de fin de mandature au mois d'août 2019 restent d'actualité.

Pour l'année 2020 :

- . Nous allons surveiller le suivi de la gestion des ateliers particulièrement du point de vue du management.
- . Suivre la gestion des objets perdus et à la réalisation des inventaires.
- . Veiller de près à la destinée de l'aile D-radex, elle semble vouée à la disparition. A suivre.
- . Nous allons suivre l'évolution du service psycho-social. Nous serons vigilants quant au respect des délais pour la réalisation des dossiers.
- . Dans l'hypothèse de nouvelles grèves, nous poursuivrons le dispositif que nous avons mis au point pour assurer une présence quotidienne.

Pour la Commission de surveillance
de la prison D'Ittre.

Nicole Lacroix

Présidente

Bernard Van Humskerken

Vice-Président

